



Signification de vente par huissier

Par **saisievente**, le **27/01/2011** à **22:15**

Bonjour,rrnCondanné a payer 2.000 € à xx par jugement contradictoire en 1er ressort rendu par le tribunal du Mans le 26/10/2007. j'ai eu par huissier procès verbal de saisie vente le 27/02/2008. Ce jour le 27/01/11 je reçois de l'huissier une signification de vente pour le 19/02/11 en salle des ventes. J'ai déjà réglé par mensualité 1.000 € et j'en dois encore 1.000 €. L'huissier me demande de verser avant le 12/02/11 : 400 €.rnL'huissier peut- il saisir des meubles non cités sur le procès verbal ?rnLa signification de vente + de 2 ans après la saisie est elle valabl ?rrnmerci de me répondre